

# Règlement sur la recommandation des doctorats *honoris causa* et de l'éméritat

**Responsable de son application : Cabinet de la direction**

**Date d'entrée en vigueur : 12 octobre 2022**

**Période pour laquelle le document est en vigueur : Jusqu'à la révision du document**

**Révision du document : Octobre 2026**

**Adoption (instance/autorité)**

Conseil pédagogique

**Date d'adoption**

12 octobre 2022

**Numéro de résolution**

11313

**Amendements ou abrogation**

**Date d'adoption**

**Numéro de résolution**

**Classification**

A01-02 Cadre normatif – Statuts et gouvernance

**Conservation**

Service de gestion de l'information institutionnelle et des archives

**Responsable de sa diffusion**

Direction des communications et des relations gouvernementales

**Historique**

Ce règlement remplace les documents suivants :

- 1) Règlement sur l'éméritat adopté par le Conseil pédagogique le 3 février 2010.
- 2) Règlement sur la recommandation des Doctorats honoris causa adopté par le Conseil pédagogique le 16 septembre 2020.

# TABLE DES MATIÈRES

---

1. CHAMP D'APPLICATION .....	1
2. COMITÉ DE DOCTORAT HONORIS CAUSA ET ÉMÉRITAT .....	1
3. RECOMMANDATION DES DOCTORATS HONORIS CAUSA .....	1
3.3 PROCESSUS DE SOUMISSION D'UNE CANDIDATURE AU COMITÉ DE DOCTORAT HONORIS CAUSA.....	1
3.4 CONSTITUTION DU DOSSIER .....	2
3.5 PROCESSUS MENANT AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DHCE.....	2
3.6 CRITÈRES POUR L'OCTROI D'UN DOCTORAT HONORIS CAUSA.....	3
4. RECOMMANDATION À L'ÉMÉRITAT.....	4
4.3 PROCESSUS DE SOUMISSION D'UNE CANDIDATURE .....	4
4.4 CONSTITUTION DU DOSSIER .....	5
4.5 CRITÈRES POUR L'OCTROI DE L'ÉMÉRITAT .....	5
5. RESPONSABILITÉ.....	6
6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION .....	6
ANNEXE 1 - FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE – HEC MONTRÉAL DOCTORAT HONORIS CAUSA DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL .....	7

## 1. CHAMP D'APPLICATION

- 1.1 Le présent règlement vise à établir le processus de recommandation des doctorats honoris causa octroyés par l'Université de Montréal à la demande de HEC Montréal et le processus pour l'octroi de l'éméritat aux membres du corps professoral de HEC Montréal.

## 2. COMITÉ DE DOCTORAT HONORIS CAUSA ET ÉMÉRITAT

- 2.1 L'Assemblée des professeurs désigne cinq membres au Comité Doctorat Honoris Causa et Éméritat (« Comité DHCE ») pour des mandats de trois ans qui ne viennent pas à échéance la même année. Il est souhaitable qu'une personne du comité ait le statut de professeur ou professeure émérite, les autres membres étant des professeures et professeurs titulaires. Les membres du Comité DHCE désignent à chaque année la personne qui préside le comité.
- 2.2 Les décisions du Comité DHCE sont prises à l'unanimité.

## 3. RECOMMANDATION DES DOCTORATS HONORIS CAUSA

- 3.1 Le doctorat honoris causa est une marque de distinction que l'École, en collaboration avec l'Université de Montréal, attribue à des personnalités ayant laissé leurs marques dans le monde universitaire ou dans le milieu des affaires.
- 3.2 C'est une façon pour HEC Montréal de célébrer l'excellence et de créer des liens avec des personnes inspirantes qui deviennent ainsi des ambassadrices de l'École.

### 3.3 PROCESSUS DE SOUMISSION D'UNE CANDIDATURE AU COMITÉ DE DOCTORAT HONORIS CAUSA

- 3.3.1 HEC Montréal accorde deux catégories de doctorat honoris causa : académique et professionnel.
- 3.3.2 Au début de juin de chaque année, la personne au poste de secrétaire général de HEC Montréal transmet une invitation aux membres du corps professoral à soumettre un dossier de candidature pour le profil académique et/ou professionnel.
- 3.3.3 Cette invitation rappelle l'importance d'une telle reconnaissance ainsi que les critères applicables à chaque catégorie. Elle mentionne également aux membres du corps professoral et aux membres du Comité DHC désirant proposer une candidature de transmettre, le plus tôt

possible, un avis d'intention à la présidence du Comité DHCE en mentionnant le nom de la personne considérée et les principales raisons motivant la démarche.

3.3.4 Une liste à jour des DHC accordés est conservée au Secrétariat général et disponible sur le site web de HEC Montréal.

### **3.4 CONSTITUTION DU DOSSIER**

3.4.1 Un dossier de candidature est constitué des documents suivants :

- lettre de transmission portant la signature du membre du corps professoral à l'origine de la proposition. Cette lettre :
  - décrit les arguments en faveur de la candidature en fonction des critères évoqués plus bas ;
  - spécifie le degré de soutien des membres du département concerné à l'égard de la candidature.
- lettres d'appui, s'il y a lieu ;
- formulaire de mise en candidature (voir annexe 2);
- curriculum vitae, s'il y a lieu.

3.4.2 Tous ces documents sont transmis à la présidence du Comité DHCE par voie électronique. Cette personne s'assure que le dossier est recevable et complet puis le soumet aux membres du Comité DHCE pour fins d'évaluation et de décision.

3.4.3 Un dossier peut être soumis en tout temps. Par ailleurs, pour être considéré comme recevable à une nomination dans l'année qui suit, le dossier complet doit être transmis au Comité DHCE au plus tard le premier octobre afin que le Comité dispose minimalement d'un mois pour prendre sa décision et transmettre ses recommandations au comité des doctorats honoris causa du Conseil d'administration de HEC Montréal.

3.4.4 Les dossiers de candidature sont confidentiels, y compris à l'égard de la personne visée par la candidature. Cette confidentialité demeure jusqu'à l'acceptation par le Conseil d'administration de HEC Montréal et l'Université de Montréal.

### **3.5 PROCESSUS MENANT AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DHCE**

3.5.1 Le Comité DHCE dispose d'une banque de candidatures en réserve qui provient des candidatures considérées dans les années antérieures, mais non soumises ou retenues par le Conseil d'administration, ainsi que des dossiers soumis en cours d'année par la communauté professorale de HEC Montréal. Cette liste reste confidentielle.

3.5.2 En octobre, le Comité DHCE se réunit et dresse une liste préliminaire de candidatures à partir des noms figurant dans la banque de candidatures pour chacune des catégories de profils.

3.5.3 En tenant compte des critères mentionnés dans la prochaine section, le comité DHCE choisit au moins deux candidatures par catégorie et l'ordre de préférence entre les candidatures

retenues; le Comité DHCE peut décider de ne soumettre qu'une seule candidature dans une catégorie, ou encore aucune.

3.5.4 Le Comité DHCE soumet un document comprenant ses recommandations à la personne au poste de secrétaire général de HEC Montréal. Ce document rappelle le processus suivi ainsi que les principaux critères utilisés par le Comité pour appuyer ses décisions. De plus, l'ordre de présentation des candidatures indique la préférence du Comité DHCE dans l'attribution de cette marque de distinction.

3.5.5 La personne au poste de secrétaire général achemine ensuite le document au comité des doctorats honoris causa du Conseil d'administration de HEC Montréal, lequel fera ses recommandations finales au Conseil pour approbation. Par la suite, la personne au poste de secrétaire général achemine ces recommandations au Comité des doctorats honoris causa de l'Université de Montréal.

### **3.6 CRITÈRES POUR L'OCTROI D'UN DOCTORAT HONORIS CAUSA**

3.6.1 Respectueuse du caractère de ce titre qui souligne publiquement et solennellement les réalisations d'une carrière dont l'autorité et le prestige sont déjà reconnus, HEC Montréal choisit avec le plus grand soin ses docteurs honoris causa.

3.6.2 Cette distinction honorifique est accordée pour reconnaître la compétence et l'excellence de personnalités nationales ou internationales dans les principaux domaines de la gestion. Cette distinction peut également être accordée à des personnes qui ont apporté, à quelque titre que ce soit, une contribution exceptionnelle au développement de HEC Montréal.

3.6.3 Les critères suivants s'appliquent dans le choix des candidatures avec **PROFIL ACADÉMIQUE** :

1. L'excellence académique, soit l'impact sur son domaine de recherche ou sur la pratique de la gestion.
2. La pertinence encore actuelle des écrits.
3. L'impact sociétal de ses travaux.
4. L'intégrité de la personne, soit être un modèle pour la communauté étudiante de l'École.
5. La qualité du lien avec HEC Montréal.
6. L'équilibre historique des divers départements de l'École dans les nominations antérieures pourrait être considéré par le Comité.
7. Autres faits d'importance majeure à souligner, s'il y a lieu (ex. HEC Montréal serait la première institution à accorder un DHCE à cette personne).
8. HEC Montréal ne décerne pas de doctorat honoris causa à ses membres du corps professoral, ni à ceux dont la plus grande partie de la carrière se déroule dans son établissement.

### 3.6.4 Les critères suivants s'appliquent dans le choix des candidatures avec **PROFIL PROFESSIONNEL** :

1. L'excellence professionnelle, soit le succès démontré de sa contribution à une organisation, à la gestion et/ou à la société.
2. Une contribution reconnue par ses pairs.
3. L'impact sociétal de sa contribution sur la communauté.
4. L'intégrité de la personne, soit être un modèle pour la communauté étudiante de l'École.
5. La qualité du lien avec HEC Montréal.
6. L'équilibre historique des divers départements de l'École dans les nominations antérieures.
7. Autres faits d'importance majeure à souligner, s'il y a lieu (ex. HEC Montréal serait la première institution à accorder un DHCE à cette personne).

## 4. RECOMMANDATION À L'ÉMÉRITAT

- 4.1 L'éméritat est une haute distinction décernée aux membres du corps professoral à la retraite qui, après avoir été au service de l'École pendant au moins dix ans, reçoivent la reconnaissance et l'admiration de leurs pairs pour un ensemble de contributions qui sortent de l'ordinaire dans les domaines décrits pour la promotion des titulaires : la recherche, l'enseignement et/ou le développement ou le rayonnement de HEC Montréal.
- 4.2 L'éméritat est purement honorifique et n'entraîne pour les personnes qui le reçoivent ni obligation, ni droit, ni avantage hors de celui de pouvoir s'identifier publiquement à ce titre.

### 4.3 PROCESSUS DE SOUMISSION D'UNE CANDIDATURE

- 4.3.1 L'éméritat est décerné par le Conseil d'administration de HEC Montréal, sur recommandation du Conseil pédagogique, lequel s'appuie sur une recommandation faite par le Comité de doctorat honoris causa et éméritat (DHCE).
- 4.3.2 Tout membre du corps professoral peut proposer une candidature à l'éméritat. Les dossiers de candidature doivent toutefois être soumis et validés au Comité DHCE par la personne qui dirige le département auquel la personne candidate à l'éméritat était rattachée.
- 4.3.3 Les dossiers de candidature complets peuvent être remis tout au long de l'année à la présidence du comité DHCE.
- 4.3.4 Toute candidature à l'éméritat doit être soumise au vote des membres du corps professoral ayant le rang d'agrégé ou de titulaire du département auquel la personne candidate à l'éméritat était rattachée.

4.3.5 Le Comité DHCE peut également solliciter l'opinion d'autres personnes qu'il juge aptes à fournir une appréciation valable de la candidature déposée.

4.3.6 La personne visée par un dossier de candidature ne devrait pas intervenir dans la préparation ou l'étude de son dossier.

4.3.7 Le dépôt du dossier doit normalement se faire dans les cinq années suivant la prise de la retraite de la personne visée par le dossier de candidature.

4.3.8 Le Conseil d'administration peut retirer un éméritat qu'il a décerné si une situation ou un événement nouveau porté à sa connaissance après l'octroi de l'éméritat porte préjudice à la réputation de HEC Montréal.

4.3.9 Une liste des éméritats accordés est conservée au Secrétariat général et disponible sur le site web de HEC Montréal.

#### **4.4 CONSTITUTION DU DOSSIER**

4.4.1 Un dossier de candidature est constitué des documents suivants :

4.4.1.1. Une lettre de transmission portant la signature de la personne qui dirige le département à l'origine de la proposition et soulignant le degré de soutien des membres du corps professoral ayant le rang d'agrégé ou de titulaire du département concerné à l'égard de la candidature proposée.

4.4.1.2. Une présentation comprenant entre autres :

- Les arguments en faveur de la candidature proposée en fonction des critères évoqués plus bas, basés sur le Règlement sur la nomination et la promotion des professeurs.
- Un rappel des principales réalisations de cette personne.
- Les reconnaissances (prix de pédagogie, de recherche, *fellow*, etc.) obtenues par cette personne tant à l'interne de HEC Montréal qu'à l'externe.

4.4.1.3. Un court curriculum vitae.

4.4.2 Tous ces documents sont transmis par voie électronique à la présidence du Comité DHCE qui s'assure que le dossier est recevable et complet, puis le soumet aux membres du Comité DHCE pour fins d'évaluation et de décision.

4.4.3 Les dossiers de candidatures sont tous confidentiels, y compris à l'égard de la personne visée par la candidature. Cette confidentialité demeure jusqu'à l'acceptation par le Conseil d'administration de HEC Montréal.

#### **4.5 CRITÈRES POUR L'OCTROI DE L'ÉMÉRITAT**

4.5.1 Les critères suivants s'appliquent dans l'attribution de l'éméritat :

4.5.1.1. Avoir été au service de l'École pendant au moins dix ans.

4.5.1.2. Avoir atteint le rang de titulaire.

4.5.1.3. Avoir eu des réalisations et un rayonnement exceptionnels dans un ou plusieurs des critères de promotion au titulariat. En particulier :

- 4.5.1.3.1. Sur le plan de l'enseignement, démontrés entre autres par l'admiration des collègues et des métriques pertinentes comme les reconnaissances obtenues, le nombre de personnes étudiantes de cycle supérieur supervisées, les invitations d'enseignement reçues par d'autres institutions prestigieuses, la quantité et la diversité des cours ainsi que le caractère innovant, la qualité et la quantité du matériel pédagogique développé.
- 4.5.1.3.2. Sur le plan de la recherche, démontrés par l'admiration des collègues et des métriques pertinentes comme la quantité et la qualité des citations, les reconnaissances obtenues, les budgets de recherche obtenus, la supervision d'étudiantes et d'étudiants au doctorat et post-doctorat, la pertinence encore actuelle des écrits, la contribution à un secteur du domaine de la gestion, la réputation internationale.
- 4.5.1.3.3. Sur le plan de la contribution à HEC Montréal ou du rayonnement dans le milieu universitaire ou des affaires, démontrés par l'admiration des collègues et des métriques pertinentes comme l'importance, la diversité et la durée des postes de direction assumés à l'École, l'impact des dossiers assumés par la personne candidate dans le développement de l'institution, la quantité et l'importance des conférences données, la participation à la gouvernance d'organismes reconnus, les appuis du milieu.
- 4.5.1.4. Une reconnaissance formelle par ses pairs qui lui accordent un degré élevé de soutien.
- 4.5.1.5. L'intégrité de la personne visée par le dossier de candidature à titre de modèle pour ses pairs, pour les membres de la communauté étudiante ainsi que pour les diplômées et diplômés de l'École.
- 4.5.1.6. L'équilibre historique des divers départements de l'École dans les nominations antérieures doit être pris en considération lorsque nécessaire.
- 4.5.1.7. Autres faits d'importance majeure à souligner, s'il y a lieu.

## 5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 Le présent règlement est sous la responsabilité de la personne qui occupe de poste de direction de HEC Montréal.

## 6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

- 6.1 Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil pédagogique de HEC Montréal, soit le 12 octobre 2022. Il doit être révisé au moins une fois tous les quatre ans.



# ANNEXE 1 - FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE – HEC MONTRÉAL DOCTORAT HONORIS CAUSA DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

## RECOMMANDATION DE CANDIDATURE

Candidature proposée par :

- Candidature avec profil académique  
 Candidature avec profil professionnel

### PERSONNE PROPOSÉE

Nom	Cliquez ici pour entrer du texte.
Prénom	Cliquez ici pour entrer du texte.
Ville	Cliquez ici pour entrer du texte.
Province/pays	Cliquez ici pour entrer du texte.
Code postal	Cliquez ici pour entrer du texte.
Adresse de courriel	Cliquez ici pour entrer du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour entrer du texte.

### SCOLARITÉ

UNIVERSITÉ	DIPLÔME	ANNÉE D'OBTENTION
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

### RÉSUMÉ DE CARRIÈRE

Texte de 500 mots max.  
Cliquez ici pour entrer du texte.

- Curriculum vitae complet joint (si possible)

### PRIX ET HONNEURS DÉCERNÉS

<b>ORGANISME</b>	<b>DESCRIPTION DU MÉRITE</b>	<b>ANNÉE D'OBTENTION</b>
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer

### **LIEN(S) AVEC HEC MONTRÉAL ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Texte de 150 mots max.

Cliquez ici pour entrer du texte.

### **JUSTIFICATION DE LA RECOMMANDATION**

Texte de 500 mots max.

Cliquez ici pour entrer du texte.